

Diagnosticteur immobilier

RNCP42159 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232
Formacode(s)	42101
Code(s) ROME	F1103, F1106, C1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

FORMADIAG · SIRET : 84428250900034

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les diagnostiqueurs immobiliers réalisent des diagnostics obligatoires et éventuellement complémentaires pour garantir la sécurité, la performance énergétique et la conformité des biens immobiliers et ce, dans différents contextes :

- transactions immobilières (vente, location)
- rénovations des appartements et maisons individuelles
- prise en compte de l'état du bâti et son niveau performance énergétique des immeubles de copropriétés

ACTIVITÉS VISÉES

Commercialisation d'une mission de diagnostic

Analyse des besoins clients

Préparation et organisation de la mission

Rédaction de la proposition commerciale comprenant l'ordre de mission et le devis

Réalisation d'un diagnostic immobilier selon les normes et la réglementation en vigueur

Réalisation du diagnostic amiante

Réalisation du diagnostic plomb

Réalisation du diagnostic gaz

Réalisation du diagnostic termites

Réalisation du diagnostic DPE

Réalisation du diagnostic électricité

Rédaction et communication des rapports de diagnostics immobiliers

Rédaction des rapports de diagnostic conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions techniques

Identification et signalement des anomalies constatées avec formulation des recommandations associées

Accompagnement du client dans la correction de ses anomalies

Transmission du rapport auprès des instances d'états

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir et accompagner le client lors de la visite du bien en présentant clairement le rôle et les missions du diagnostiqueur, en recueillant les informations nécessaires sur le bien et les besoins en diagnostics, afin de définir une intervention adaptée au cadre réglementaire et à la situation du client, y compris en cas de handicap.

Déterminer le périmètre et les conditions d'exécution de la mission

Préparer et organiser une mission de diagnostic immobilier en fonction des caractéristiques du bâtiment.

Élaborer la proposition commerciale répondant à la demande client, aux spécificités techniques et aux besoins réglementaires en fixant le cadre de la mission et les contrôles à réaliser afin de contractualiser la prestation et d'accompagner le client dans ses obligations en tant que vendeur, bailleur ou maître d'œuvre tout en s'adaptant à sa situation de handicap le cas échéant (respect du RGAA).

Réaliser le diagnostic amiante d'un bâtiment ou d'un ouvrage en appliquant la méthodologie de repérage conforme à la norme et à la réglementation en vigueur, en utilisant les équipements de protection adaptés dans le respect des règles de sécurité et des prescriptions de la sous-section 4 du Code du travail, afin d'identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, d'évaluer leur état de conservation et d'établir un rapport de repérage réglementaire garantissant la fiabilité du diagnostic et la sécurité des intervenants.

Réaliser le diagnostic plomb d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme à la norme et à la réglementation en vigueur, en mettant en œuvre les mesures de prévention et de radioprotection conformément aux exigences pour les Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) pour produire un rapport réglementaire fiable, classant les risques et garantissant la sécurité des occupants et des intervenants.

Réaliser le diagnostic gaz d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, dans le respect des règles de sécurité applicables aux installations gaz, afin d'identifier les anomalies éventuelles, d'évaluer la conformité et la sécurité de l'installation, et d'établir un rapport de diagnostic réglementaire garantissant la fiabilité des résultats et la prévention des risques pour les occupants et les intervenants

Réaliser le diagnostic termites d'un bâtiment ou d'un ouvrage en appliquant la méthodologie de repérage conformément aux normes et à la réglementation en vigueur, en identifiant et en analysant les indices de dégradation du bois dans le respect des règles de sécurité, afin de déterminer la présence et le type d'agents de dégradation et d'établir un rapport de diagnostic fiable permettant d'évaluer l'état du bâti et de prévenir les risques liés aux termites et autres agents de dégradation.

Réaliser le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, afin d'évaluer la performance énergétique du bâti et des équipements, de déterminer les étiquettes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, et d'établir un rapport réglementaire fiable permettant d'informer le propriétaire ou l'acquéreur sur la performance énergétique du logement et les améliorations possibles

Réaliser le diagnostic électricité d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, dans le respect des règles de sécurité relatives aux installations électriques basse tension pour les occupants et le diagnostiqueur, afin d'évaluer la conformité et la sécurité de l'installation, d'identifier les anomalies éventuelles et d'établir un rapport de diagnostic réglementaire garantissant la fiabilité des résultats et la prévention des risques pour les occupants et les intervenants.

Définir dans le rapport de repérage le cadre de la mission conformément à la réglementation selon les normes et les arrêtés propre à chaque discipline

Énoncer dans le rapport de repérage les conclusions en rapports aux anomalies rencontrés le jour de la visite en respectant les formulations définies conformément aux normes et les arrêtés réglementaires propre à chaque discipline

Localiser dans le rapport de repérage les anomalies et matériaux toxiques rencontrés le jour de la visite en respectant les obligations légales

Énoncer dans le rapport de repérage les obligations du commanditaire au regard des anomalies et matériaux toxiques rencontrés le jour de la visite

Respecter les conditions de transmissions du rapport conformément à la réglementation

Maîtriser les outils numériques et les systèmes d'information professionnel

Blocs de compétences

RNCP42159BC01 — Commercialisation d'une mission de diagnostic

LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner le client lors de la visite du bien en présentant clairement le rôle et les missions du diagnostiqueur, en recueillant les informations nécessaires sur le bien et les besoins en diagnostics, afin de définir une intervention adaptée au cadre réglementaire et à la situation du client, y compris en cas de handicap.

Déterminer le périmètre et les conditions d'exécution de la mission.

Préparer et organiser une mission de diagnostic immobilier en fonction des caractéristiques du bâtiment.

Élaborer la proposition commerciale répondant à la demande client, aux spécificités techniques et aux besoins réglementaires en fixant le cadre de la mission et les contrôles à réaliser afin de contractualiser la prestation et d'accompagner le client dans ses obligations en tant que vendeur, bailleur ou maître d'œuvre tout en s'adaptant à sa situation de handicap le cas échéant (respect du RGAA).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle commerciale portant sur la compréhension et l'analyse d'une demande ainsi que la rédaction d'un ordre de mission sur la base d'une étude de cas d'un bâtiment type issue d'un tirage au sort

RNCP42159BC02 — Réalisation des diagnostics immobiliers selon les normes et la réglementation en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le diagnostic amiante d'un bâtiment ou d'un ouvrage en appliquant la méthodologie de repérage conforme à la norme et à la réglementation en vigueur, en utilisant les équipements de protection adaptés dans le respect des règles de sécurité et des prescriptions de la sous-section 4 du Code du travail, afin d'identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, d'évaluer leur état de conservation et d'établir un rapport de repérage réglementaire garantissant la fiabilité du diagnostic et la sécurité des intervenants.

Réaliser le diagnostic plomb d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme à la norme et à la réglementation en vigueur, en mettant en œuvre les mesures de prévention et de radioprotection conformément aux exigences pour les Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) pour produire un rapport réglementaire fiable, classant les risques et garantissant la sécurité des occupants et des intervenants.

Réaliser le diagnostic gaz d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, dans le respect des règles de sécurité applicables aux installations gaz, afin d'identifier les anomalies éventuelles, d'évaluer la conformité et la sécurité de l'installation, et d'établir un rapport de diagnostic réglementaire garantissant la fiabilité des résultats et la prévention des risques pour les occupants et les intervenants.

Réaliser le diagnostic termites d'un bâtiment ou d'un ouvrage en appliquant la méthodologie de repérage conformément aux normes et à la réglementation en vigueur, en identifiant et en analysant les indices de dégradation du bois dans le respect des règles de sécurité, afin de déterminer la présence et le type d'agents de dégradation et d'établir un rapport de diagnostic fiable permettant d'évaluer l'état du bâti et de prévenir les risques liés aux termites et autres agents de dégradation.

Réaliser le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, afin d'évaluer la performance énergétique du bâti et des équipements, de déterminer les étiquettes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, et d'établir un rapport réglementaire fiable permettant d'informer le propriétaire ou l'acquéreur sur la performance énergétique du logement et les améliorations possibles

Réaliser le diagnostic électricité d'un logement ou d'un bâtiment, en appliquant la méthodologie de repérage conforme aux normes et à la réglementation en vigueur, dans le respect des règles de sécurité relatives aux installations électriques basse tension pour les occupants et le diagnostiqueur, afin d'évaluer la conformité et la sécurité de l'installation, d'identifier les anomalies éventuelles et d'établir un rapport de diagnostic réglementaire garantissant la fiabilité des résultats et la prévention des risques pour les occupants et les intervenants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation pratique et technique portant sur la réalisation des gestes et actions types liés aux méthodologies propres au métier, des 6 disciplines certifiables, sur une plateforme technique, en utilisant les outils mis à sa disposition

RNCP42159BC03 — Rédaction et communication des rapports de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir dans le rapport de repérage le cadre de la mission conformément à la réglementation selon les normes et les arrêtés propre à chaque discipline

Énoncer dans le rapport de repérage les conclusions en rapports aux anomalies rencontrés le jour de la visite en respectant les formulations définies conformément aux normes et les arrêtés réglementaires propre à chaque discipline :

Localiser dans le rapport de repérage les anomalies et matériaux toxiques rencontrés le jour de la visite en respectant les obligations

Énoncer dans le rapport de repérage les obligations du commanditaire au regard des anomalies et matériaux toxiques rencontrés le jour de la visite

Respecter les conditions de transmissions du rapport conformément à la réglementation

Maîtriser les outils numériques et les systèmes d'information professionnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite portant sur les anomalies consignées dans le reportage

photos, les conclusions des rapports spécifiques aux 6 disciplines, dans le respect du cadre administratif et réglementaire ainsi que le rapport en précisant les recommandations au client

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diagnostiqueur immobilier peut exercer son activité dans plusieurs secteurs liés à l'immobilier et à la construction : transaction et location immobilière, gestion et administration de biens, secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Le diagnostiqueur rejoint un cabinet d'études spécialisé en qualité de salarié ou bien se lance à son compte soit en entreprise indépendante soit sous enseigne (franchise).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Diagnostiqueur technique en immobilier

Opérateur de diagnostic immobilier

Technicien en diagnostic immobilier

Opérateur en repérage amiante

Technico-commercial en diagnostic immobilier

Dirigeant / Responsable d'agence

Responsable de service diagnostics immobiliers

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté 20/07/2023 les critères de certification des diagnostiqueurs réalisant les Diagnostics de Performance Énergétique DPE, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification, et modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Décret 20/12/2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'Audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Arrêté 01/07/2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Arrêté du 16/06/2025 définissant les compétences concernant la formation et certification des diagnostiqueurs

Art. L . 271 - 4 à L.271-6 du code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique relatif à l'obligation de fournir un dossier de diagnostic technique et composé des documents relatifs : au risque d'exposition au plomb, à la présence ou l'absence d'amiante, à la présence de termites, à l'état de l'installation intérieure de gaz, à l'Etat des Risques et Pollutions (E.R.P.), à la performance énergétique du bâtiment, à l'état de l'installation électrique, à l'état de l'installation d'assainissement non collectif

Article L.271-6 du CCH exigeant des diagnostiqueurs qu'ils souscrivent une assurance en responsabilité civile professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Très élevée (5/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 457 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du mètre de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 741
Jugés difficiles à recruter	55 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du mètre de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
2 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un préside le jury
Le responsable pédagogique

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/04/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	27	0	95 %	—
2024	57	0	100 %	—
2023	24	0	92 %	67 %
2022	21	0	100 %	43 %
2021	24	0	96 %	63 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35015

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.formadiag.net/initiale-formation-au-metier-diagnostiqueur-immobilier-certifie-i27.html?m=4>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42159/>

Où se former

Formations référencées	8
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 500 € – 10 890 €
Durée	35 – 210 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	31 760 €
Coût moyen par dossier	7 940 €
Durée moyenne	404 h
Période	06/2026 – 09/2026
France compétences	47 %
Reste à charge titulaire	47 %
France Travail	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.